

Commission on Nomadic Peoples

“Trois possibles pour les pasteurs sahéliens”

Jacques Bugnicourt

Nomadic Peoples, Number 11, October 1982

The Commission on Nomadic Peoples of the International Union of Anthropological and Ethnological Sciences (IUAES) is collaborating with the Ford Foundation to digitize, preserve and extend access to the journal of *Nomadic Peoples*. For more information regarding the journal *Nomadic Peoples* visit the Commission on Nomadic Peoples website at www.nomadicpeoples.info and the Berghahn Books website at www.berghahnbooks.com

TROIS POSSIBLES POUR LES PASTEURS SAHÉLIENS

by Jacques Bugnicourt

La crise du Sahel signifie aussi, en profondeur, la crise des peuples sahéliens et, avant tout, celle des pasteurs.

Voici que ce Sahel septentrional, qui était leur domaine, leur échappe maintenant pour une large part et qu'ils se trouvent condamnés, semble-t-il, au refoulement, ou à la vie dans les interstices qu'on leur laisse, ou à la soumission que leur impose le Pouvoir à des schémas d'encadrement et de développement.

Historiquement, ils ont été le plus souvent les maîtres - parfois les esclavagistes. La colonisation a brisé leur hégémonie et leur indépendance - sauf, sans doute, en Mauritanie - les a ancrés à des nations en voie de constitution autour de peuples cultivateurs et sédentaires comme l'ensemble Ouolof-Sérère au Sénégal, Bambara au Mali, Mossi en Haute Volta, Haoussa-Germa au Niger, Sara au Tchad...

Désormais, pour l'avenir de ces peuples, il n'est que deux certitudes.

La première c'est que si, dans quelque mesure, ils peuvent encore influencer leur destin, leur sort ne se décidera que par rapport à des impératifs nationaux.

La seconde certitude, c'est que les décisions essentielles seront prises dans les capitales des Etats par des équipes gouvernantes au sein desquelles les peuples pastoraux ne sont pas toujours représentés autant que l'exigerait l'équité.

Tout n'est pas joué pour autant. Parmi les possibles, trois perspectives, notamment, se présentent:

- 1) celle du libre jeu des forces économiques,
- 2) celle de l'intégration organisée à l'ensemble national et,
- 3) enfin, celle d'un certain développement autonome.

En fait, certaines tendances sont actuellement manifestes, qui s'inscrivent dans l'une ou l'autre des perspectives qu'on peut évoquer.

I. LAISSER FAIRE?

1. Le scénario du «laisser-faire» se rattache au courant d'idées qui préconise de faire confiance aux entrepreneurs et conseille de ne pas recourir à des mesures de protection spécifique pour les groupes ou pour les individus qui ne semblent pas tenir devant le choc du modernisme.

Ainsi, l'ensemble du territoire national devrait être considéré comme un tout et les activités économiques s'y déployer librement, c'est-à-dire sans entrave et, aussi, sans protection.

Ceci impliquerait que n'importe qui peut s'ériger en maquignon, par exemple, acheter des bêtes, les garder dans un ranch, les vendre comme bon lui semble. La zone pastorale du Sahel serait ouverte à tous et rien n'empêcherait tel ou tel commerçant urbain d'acquérir le bétail et de le faire transhumier comme il l'entend.

La commercialisation de la viande, des peaux, du lait répondrait alors, exclusivement à la loi de l'offre et de la demande.

Face à un tel défi, certains groupes de pasteurs se replieraient, sans doute, sur des comportements traditionnels - qu'au demeurant personne ne leur interdirait - tandis que d'autres, se découvrant des aptitudes à accroître leurs ressources, se lanceraient dans la compétition.

Du même que les produits de l'élevage seraient rétribués en fonction de prix dégagés par la concurrence, la main d'oeuvre recrutée sur place serait rémunérée à des tarifs proches de son coût d'entretien et de survie. Chez beaucoup, le pessimisme l'emporterait, dans leur appréciation des chances de survie localement, en même temps que s'amplifierait la tendance à migrer.

2. Les avantages que certains attribuent au «laisser faire» ne sont guère contestables.

Les zones les plus intéressantes du Sahel pastoral pourraient, ainsi, attirer entrepreneurs et capitaux qui assureraient leur valorisation. Ceci serait vrai, d'abord, des rives des fleuves et lacs, ensuite, de certaines zones relativement humides comportant des pâturages plus ou moins permanents.

Un choix opéré dans ce sens impliquerait à la fois une politique administrative d'accompagnement du changement économique et une série de mesures administratives.

Il faudrait ainsi établir le primat de la réglementation moderne sur les coutumes paysannes, passer délibérément d'un ordre des choses construit en fonction de l'économie, de la société et de la culture des pastures à un autre système où le progrès de la monétarisation et l'inclusion dans le marché national (ou même mondial) constituent la norme.

Dans cette optique, le pâturage, le puits ou le forage sont considérés exclusivement en fonction de la charge en bétail et le troupeau n'a plus que sa valeur marchande.

C'est en fonction du débouché urbain et des consommateurs de viande de Dakar, Abidjan, Lagos, etc. que les circuits vont fonctionner, dans un climat de compétition ou la lutte pour la clientèle et pour la maximisation des gains font la loi.

La valorisation dans les secteurs jugés «utiles» du territoire pastoral s'accompagnerait, alors, d'une destruction accélérée du reste du paysage, notamment à la suite du refoulement sur la zone la moins intéressante de ceux des pasteurs qui n'accepteraient pas de se plier à la nouvelle logique.

On assisterait, ainsi, à un découpage du territoire pastoral en

plusieurs zones:

- a) à la frange sud, un certain nombre de ranchs d'embouche peu éloignés des zones centres de consommation ou en liaison rapide avec eux;
- b) plus au nord, des ranchs en situation d'enclave, pratiquant l'élevage semi-extensif sur les pâturages les meilleurs;
- c) quelques aires de cultures maraîchères et vivrières, là où existent des conditions exceptionnellement favorables, ainsi qu'un certain nombre de périmètres irrigués en complément des opérations «fourrage»;
- d) le reste du territoire, caractérisé par une régression du tapis herbacé actuel et la poursuite de la destruction des arbres et arbustes.

Cette dernière zone, laissée à elle-même, n'a plus qu'un intérêt économique limité. On y trouverait, cependant, des bûcherons et charbonniers, avec encore quelques années de travail devant eux, quelques pasteurs entêtés et nouveaux venus probables - les touristes des safaris de chasse ou des safaris-photos. Ainsi serait peut-être donné à quelques groupes pastoraux la possibilité de se procurer des ressources complémentaires en devenant des figurants pour photographes étrangers, comme cela s'est produit en Afrique de l'Est, pour les Masaï par exemple.

3. Le déploiement de cette approche «laisser-faire» implique évidemment des conséquences à la fois dans le Sahel septentrional et dans d'autres zones géographiques d'Afrique de l'Ouest. L'accélération du départ vers la ville des populations pastorales constitue, en effet, la réponse inéluctable à l'accroissement d'activités économiques «libres» et à la confiscation au profit des intérêts privés des terroirs les plus intéressants, réputés vacants. Ceci mène au gonflement certain des bidonvilles de Nouakchott, de Dakar, de Bamako, de Ouagadougou, de Niamey et, au-delà d'un certain nombre de villes côtières.

Ces populations s'agglomérant à des ethnies différentes vont entrer, en ville, dans un processus plus ou moins rapide d'acculturation et d'assimilation.

Comme il n'y a aucune raison de penser que ces migrants pastoraux auront plus de chance de trouver du travail que ceux qui les ont précédés (on serait même tenté de formuler l'hypothèse inverse), ils viendront grossir la masse des chômeurs urbains.

Il est vrai que, sur le chemin de l'exode rural, les pasteurs vont parfois se voir offrir de devenir cultivateurs. Il est vraiment difficile d'estimer quelle proportion d'entre eux vont se reconvertir à cette activité, d'autant plus qu'il s'agirait de s'installer sur des terres appartenant le plus souvent à d'autres groupes humains et, aussi, de changer de mentalité.

4. En fait, le scénario du «laisser-faire» est celui qui mènera, si les appareils étatiques sont assez vigoureux, à une intégration apparente rapide - sans exclure totalement la possibilité de soubresauts politiques alimentés par les frustrations des éleveurs.

Cette intégration laissée à l'initiative privée s'accompagnerait d'une mise en valeur fort limitée spatialement et d'une destruction accrue de l'environnement. Elle assurerait certains profits à quelques catégories de marchands et d'entrepreneurs et elle aboutirait à une paupérisation accrue de la majorité des éleveurs, ainsi qu'à la disparition accélérée de leurs caractéristiques culturelles.

II. INTEGRATION ORGANISEE

1. Le scénario de l'intégration organisée se situe à la fois dans la perspective d'une conception jacobine de l'Etat et dans celle d'une démarche économique systématique, visant le développement de l'ensemble du pays.

En un sens, de ce point du vue, chaque point du territoire national a la même valeur, chaque citoyen est égal et, à la longue, aucune région ne devrait se singulariser sur des points importants.

Cependant, une fois posé ce principe, les réalités socio-économiques reprennent leurs droits et l'on admet que la progression de l'ensemble nécessite des mesures adaptées à chaque zone particulière.

Ceci conduit à reconnaître, au Sahel, l'existence d'une zone pastorale, caractérisée essentiellement:

a) par un certain type d'environnement et la problématique qui en découle;

b) par la présence d'un important troupeau de bovins;

c) par la présence de groupes humains dont les attitudes ou les pratiques constituent, pour une part, ce qu'on appelle des «obstacles au développement»;

d) par un système de relations mettant en contact ces pasteurs et leurs troupeaux d'une part avec des groupes de cultivateurs - auxquels les lient des pratiques d'échanges et de droits de pâture - et avec des villes, constituant les centres essentiels de consommation de viande.

La zone ainsi définie va, ensuite, être insérée dans l'ensemble national en fonction d'une division du travail entre les diverses régions rurales et les grandes villes. Cette répartition des rôles dans le développement de chacun des pays va se faire en tenant compte de critères plus ou moins objectifs comme les environnements naturels, l'évaluation des risques écologiques et les conditions d'accessibilité. Une première zone est déterminée aux confins pré-sahariens dans laquelle, excepté en quelques points, le pâturage restera «ouvert». C'est une zone dite naisseuse. Ensuite, dans une zone intermédiaire, des ranches pourront s'installer, là où les conditions sont les plus favorables. Enfin, plus au sud, on va «finir» les bêtes, c'est-à-dire les rendre aptes à la commercialisation. Il s'agit donc d'une rationalisation de systèmes actuellement déjà plus ou moins ébauchés.

2. A la différence de la politique du «laisser-faire», l'action des Autorités est, ici, volontariste. La politique concernant la zone pastorale est élaborée au niveau national et la participation de la population s'opère à travers les élus et les assemblées ou comités régionaux ou départementaux - selon les mêmes modalités que dans l'ensemble du pays. Le principe est bien: «la région (ou la zone) dans la nation» et, ceci posé, toutes les adaptations sont possibles.

Ainsi, les décisions sociales, économiques et techniques sont prises centralement. Les cadres chargés de les appliquer sont des cadres nationaux, appelés à servir n'importe où dans le pays.

3. Dans cette conception, les orientations principales des actions de développement tournent autour de quelques axes principaux:

a) accroître la production exportable de la zone pastorale sahélienne, et en fonction de cet objectif:

- réduire les gaspillages (feux de brousse notamment) et améliorer la qualité des pâturages;
- assurer le fonctionnement de points d'eau en chapelet, permettant l'utilisation de l'ensemble du tapis végétal disponible à un moment donné et l'acheminement des troupeaux vers les centres de consommation de viande: à travers l'obligation de l'impôt, l'attrait d'achats payables en monnaie et la persuasion, on conduit les éleveurs à commercialiser une part plus importante de leurs troupeaux, en fonction de cela, à modifier la composition même du troupeau et à s'insérer toujours plus dans l'économie d'échanges;

b) améliorer les conditions de vie de la population, notamment par l'accroissement du revenu monétaire et la réalisation d'un certain nombre d'équipements;

c) développer la conscience d'appartenance à la nation.

Pour la réalisation de ces objectifs, le critère de rentabilité demeure celui auquel on se réfère le plus souvent. Ceci amène à tenter la transposition des méthodes les plus modernes de gestion du milieu pastoral, notamment certaines employées en Amérique du Nord, en Argentine ou en Australie.

Les techniques qu'on introduit - ou que l'on vise à introduire - supposent le rattachement à des réseaux nationaux ou même transnationaux de gestion et d'entretien. Des «secteurs de développement» ou d'autres organismes mis en place, et leurs agents s'efforcent de convaincre les pasteurs de se rallier aux thèmes techniques jugés les meilleurs par l'administration.

Quant aux aspects culturels, ils sont le plus souvent passés sous silence, même si, dans quelques cas, l'alphabétisation s'opère dans les langues maternelles.

L'ensemble des actions repose sur le postulat que les techniciens savent ce qui est optimum pour la population et que le meilleur parti que puisse adopter celle-ci est d'adhérer aux projets supposée bénéfiques qu'on établit pour elle.

Puisque l'avenir de la zone pastorale semble dépendre uniquement d'un progrès technique, c'est en fonction de considérations techniques que s'opère le zonage du territoire. On ne peut s'empêcher, à ce propos, de songer aux pratiques concernant les migrants: élevés là où ils sont nés pour, ensuite, produire des profits dans les villes qui n'ont pas eu à supporter les coûts antérieurs. Ainsi, en est-il des bovins dans le schéma de rationalisation de l'élevage et la question essentielle est alors: à quelle étape se fera le prélèvement de la plus-value? Où, dans cette chaîne, le profit sera-t-il le plus important et approprié par qui?

4. Il ne faudrait pas, pour autant, penser que le scénario de l'intégration organisée néglige délibérément la population ou ne la prend en considération que comme un groupe de producteurs actuels ou potentiels, utiles à l'économie nationale.

Ce scénario s'accommode tout à fait de mesures comme la densification de l'encadrement administratif, l'extension des soins en milieu pastoral, la fourniture de services administratifs et même, localement, une certaine forme de consultation de la population. Celle-ci va d'ailleurs, adopter des attitudes diverses devant les schémas techniques qui lui sont proposés: une partie va les refuser, s'enfoncer toujours plus avant dans la brousse, boudier l'école, voire prêter une oreille complaisante à une certaine agitation politique; une autre partie de la population va, au contraire, tirer quelques avantages de la situation et accepter de travailler avec le projet de ranching, etc.; enfin, concomitamment, la migration vers les villes va s'accroître.

Il est vrai que, dans le même temps, va s'accroître presque partout un phénomène de progression des cultures aux dépens des pâturages, pour une part le fait de quelques éleveurs diversifiant leurs ressources, ou suppléant la perte de leurs troupeaux, ou renonçant à l'élevage devant la multiplication des contraintes et, d'autre part - de manière beaucoup plus massive - par la montée de cultivateurs appartenant à d'autres groupes culturels vers le nord, débroussaillant de nouvelles terres, concluant à leur arrivée des arrangements avec les pasteurs, puis consolidant les avantages que leur donne leur implantation et le fait qu'ils se trouvent, sur le plan linguistique, culturel ou religieux, plus proches des cadres administratifs que ne le sont les éleveurs.

III. AUTONOMIE SOLIDAIRE

1. Le scénario de l'autonomie ne vise ni l'autarcie, ni le séparatisme. Il ne suppose nullement que la zone pastorale du Sahel doive se couper économiquement des zones voisines et envisager ses problèmes économiques uniquement par rapport à elle-même.

Ce scénario, il faut le souligner, ne suppose pas une indépendance politique au coût socio-économique élevé et aux conséquences économiques extrêmement graves si l'on garde en mémoire la multiplicité des liens entre les éleveurs sahéliens et les cultivateurs ou les citadins. Une telle indépendance n'est d'ailleurs actuellement ni réclamée par la majorité des pasteurs, ni acceptée par la majorité des citoyens des pays de rattachement.

2. Les caractéristiques du scénario de l'autonomie montrent, d'ailleurs, combien il est loin de répondre à des éventuelles aspirations irrédentistes.

a) En premier lieu, ce que l'on viserait, dans cette approche, ce sont des réponses aux besoins locaux. Le souci de disposer sur place d'une alimentation suffisante serait, ainsi, pris en considération dans tous les projets et l'on pourrait espérer, d'une part, une production alimentaire locale plus consistante et, d'autre part, des échanges mieux équilibrés avec le Sud - et jugés plus équitables par les partenaires.

De même, la satisfaction des besoins en eau, en santé primaire, en formation prendrait, dans cette perspective, la place prioritaire qui, dans d'autres scénarios, est occupée par le souci de commercialisation. Le bétail, d'ailleurs, serait moins considéré comme moyen de se procurer de la monnaie que comme un capital, un outil de travail essentiel de la population et un lieu de relations sociales.

L'amélioration de l'élevage se poursuivrait, mais sans privilégier autant la production de viande. Et, surtout, point capital, une large part de la gestion des pâturages serait restituée aux groupes humains qui les utilisent.

b) Une seconde caractéristique du scénario de l'autonomie serait que les actions de développement dépendraient largement - mais non exclusivement - des choix de la population intéressée, intervenant ainsi à la fois au niveau de la conception, à celui de l'exécution, à celui du contrôle et à celui du partage des résultats positifs des activités.

c) Un autre aspect serait la mise effective au service de la population de certains agents administratifs, une préférence donnée au recrutement sur place de ces agents, la responsabilisation à l'égard de la population, la mise en place d'institutions décentralisées qui, chaque fois que cela semblerait utile, serait adaptées à la spécificité de la zone pastorale.

d) La généralisation de technologies adaptées ou combinées s'impose aussi, ce qui n'élimine nullement l'adoption d'éléments de modernisation, car cette partie du territoire - tout autant que le reste du pays - a besoin de s'approprier ce qui est valable parmi les techniques les plus modernes.

Cependant, la priorité sera donnée aux techniques qui peuvent être maîtrisées localement, pour lesquelles la mise en place, la gestion, le contrôle et l'entretien sont à la portée de la population.

Il s'agit, en somme, d'élever le niveau de vie en zone pastorale en accroissant le moins possible la dépendance par rapport aux zones urbaines ou à l'étranger.

e) Enfin, cette démarche supposerait un effort d'autonomie culturelle. On entend par là que les langues de communication choisies par les Etats continueraient d'être enseignées et pratiquées mais que, de surcroît, des efforts importants seraient engagés pour que les langues des groupes pastoraux soient enseignées, écrites et développées, à la fois dans un sens pratique (amélioration des connaissances en sciences vétérinaires et agrostologie, diffusion des soins primaires, etc...) et comme instrument de la promotion des cultures de ces groupes humains.

3. Le simple énoncé des éléments constitutifs du scénario amène à souligner combien sa mise en oeuvre cohérente paraît peu probable.

Il suppose, en effet, des conditions dont la réalisation est bien aléatoire:

a) Une revendication crédible, allant dans ce sens, exprimée par les populations pastorales - et se démarquant de toute tendance sécessionniste susceptible de provoquer des réactions de défiance insurmontables chez les autres peuples;

b) l'acceptation par le public et les autorités, les partis politiques, l'armée, etc. du pluralisme, c'est-à-dire de la perspective d'un développement concerté de plusieurs cultures, mené selon des schémas et à des rythmes spécifiques;

c) la capacité du pouvoir central à imaginer, puis à mettre en oeuvre des institutions administratives et des services techniques parfois totalement nouveaux, adaptées en tout cas à la zone pastorale.

En fait, ce scénario n'aurait de chance de se réaliser partiellement que s'il y avait une modification de l'ensemble des bases des politiques de développement dans les pays concernés.

Les trois hypothèses qui viennent d'être exposées succinctement n'appellent pas de conclusion; elles invitent à la réflexion, à la critique et à l'approfondissement.

Ce qu'il serait notamment utile de faire, c'est, d'une part, d'essayer d'étoffer ces hypothèses, de tirer les conséquences de leurs présupposées en termes d'organisation administrative, de rapports entre l'administration et la population, de choix de techniques et de schémas d'aménagement, etc.

D'autre part, ce qu'il serait nécessaire d'entreprendre, c'est d'évaluer les différentes forces qui pèsent pour l'un ou l'autre scénario et, aussi - car les conditions d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain - d'évaluer les chances d'évolution à la fois des influences extérieures sur le Sahel et, dans chacun des pays sahéliens, des forces productives, des formations sociales et des idéologies.

Jacques Bugnicourt
EDNA
B.P. 3370
Dakar